COMMUNE DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

(Loiret)

SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Rémy CARRAT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

Présents : M. Rémy CARRAT, M. David MILOT, Mme Valérie BOURGEON – TISSIER, M. Lilian DELUSSU, M. André CLOUTIER, Mme Anne-Céline FRAT, Mme Julie MAUNOIR, Mme Amélie BOISSIÈRE, M. Alexandre BEN, Mme Vanessa TROUVÉ, Mme Caroline RANDON, M. André JEAN, Mme Martine SAUVAGE, M. François VAISSETTE
Absent représenté : M. Mehmet COSGUN représenté par M. André CLOUTIER
Secrétaire de séance : Mme Caroline RANDON

2026 – 14 INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS
APPROUVÉE à l'unanimité

2026 – 15 DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
APPROUVÉE à la majorité

2026 – 16 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU GICS (GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE CHÂTILLON-SAINTE GENEVIÈVE)
APPROUVÉE à l'unanimité

2026 – 17 DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)
APPROUVÉE à l'unanimité

2026 – 18 ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)
APPROUVÉE à l'unanimité

2026 – 19 DÉSIGNATION D'UN ÉLU ET D'UN AGENT AU CNAS (COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE)
APPROUVÉE à l'unanimité

2026 – 20 CRÉATION DES COMMISSIONS ET DÉSIGNATION DES MEMBRES
APPROUVÉE à l'unanimité

2026 – 21 DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AUX COMITÉS DE BASSIN DE L'ÉPAGE (ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX)
APPROUVÉE à l'unanimité

2026 – 22 AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE RECRUTER DES AGENTS NON TITULAIRES POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ ET UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ
APPROUVÉE à l'unanimité

Le Maire
Rémy CARRAT

MAIRIE DE STE GENEVIEVE-DES-BOIS * 45230 (LOIRET) *

La secrétaire de séance
Caroline RANDON